



INFORMATIONS COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

ÉDITO

DE NOUVELLES RÈGLES EN MATIÈRE DE CAMPING « SAUVAGE » POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

En 2020, la fermeture des frontières a conduit de nombreux Suisses à visiter leur pays et à découvrir les merveilles de notre région en particulier. Durant de nombreux mois, les sites touristiques du Val-de-Travers ont littéralement été pris d'assaut, dépassant de loin tout ce qui pouvait être attendu en pareilles circonstances.

Pour limiter les quelques nuisances liées à une telle affluence, le Conseil communal a dû ajuster à plusieurs reprises ses concepts de stationnement et d'accueil de visiteurs en cours d'année.

En 2021, en prévision d'une nouvelle saison touristique potentiellement intense, la Commune a pris plusieurs décisions dans le but de canaliser les flux et de permettre aux habitants et aux visiteurs de cohabiter en bonne intelligence.

Ainsi, décision a été prise de restreindre le stationnement des véhicules habitables et habitations mobiles dans certains villages. Dans le détail :

– À Noiraigue, tous les véhicules habitables et habitations mobiles qui souhaitent passer la nuit doivent obligatoirement se garer sur le parking des Courtons entre 20 h et 8 h (contre paiement) ;

– À Môtiers, le parking de la Poëta-Raisse, au lieu-dit « Roche du Château », est désormais interdit aux camping-cars. Ces derniers seront orientés vers le parking public du Château de Môtiers, en contrebas de l'édifice médiéval, pour stationner en journée ou pour passer la nuit gratuitement ;

– Aux Bayards, tout camping sur le site autour de la place de pique-nique et du chalet de La Laveta est dorénavant interdit ;

– À Couvet, les camping-cars sont invités à rejoindre l'emplacement dédié situé dans l'enceinte d'espaceVAL, qui propose dix places à 15 francs la nuit (électricité incluse) ;

– À Fleurier, le camping du Val-de-Travers reste le lieu de séjour idéal pour une ou plusieurs nuits et pour découvrir toutes les facettes de notre vallée.

En reprenant la main sur la gestion du camping « sauvage » à Val-de-Travers, le Conseil communal s'adapte à une évolution qui touche de nombreuses régions et qui, sans un minimum d'encadrement, pourrait conduire à un engorgement ponctuel pouvant affecter les habitants et les visiteurs.

INFOS PRATIQUES

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

La prochaine séance du Conseil général de Val-de-Travers se tiendra le **Lundi 22 mars 2021, à 20 h, espaceVAL à Couvet** avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbaux de la séance de constitution du 27 novembre 2020 et de la séance ordinaire du 14 décembre 2020
4. Nomination de l'organe de révision pour les exercices 2020 et 2021
5. Communications du Conseil communal

6. Motion du groupe POP relative à la création d'un parlement des jeunes

7. Motion du groupe POP sur la responsabilité de la Commune et ses possibilités d'agir au sujet des bâtiments patrimoniaux privés

8. Motion du groupe PS concernant le plastique à usage unique

9. Interpellations et questions

En raison des mesures sanitaires toujours en vigueur, le public ne pourra pas assister aux débats du Conseil général. Pour que les citoyens soient néanmoins informés de manière neutre et objective, le Conseil communal propose le huis clos partiel, qui autorise la présence des représentants des médias.

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

GUICHET SOCIAL RÉGIONAL (1/2)

Le Guichet social régional Val-de-Travers (GSR) se situe à Couvet sur la place des Collèges. Il officie non seulement pour la population de Val-de-Travers mais aussi pour les habitants des Verrières et de La Côte-aux-Fées.

Il se compose de 3 services distincts : l'Agence AVS-AI qui fait le lien entre les assurés et la

Caisse cantonale neuchâteloise de compensation, le Guichet ACCORD qui est la porte d'entrée à toute demande de prestations sociales cantonales sous conditions de ressources et le Service d'action sociale qui est le dernier filet du système de sécurité sociale.

Actuellement, 4 collaboratrices socio-administratives travaillent de façon polyvalente pour l'Agence AVS-AI et le Guichet ACCORD et 15 personnes travaillent pour le Service d'action sociale ; il s'agit de 5 collaborateurs/trices administratifs/ves, 2 collaboratrices en comptabilité, 7 assistantes sociales et un coach en insertion.



De gauche à droite : Cyril Opliger ; Naokie Rey ; Danaé Loria ; Valérie Brouillard ; Elenya Boscaglia ; Marika Decrauzat ; Mariza Pinto Valente.

©Tam Berger

VDT SENIORS

PREMIERS APPARTEMENTS AVEC ENCADREMENT

Construits par la coopérative Arc-en-ciel au sud de la gare de Couvet, Les fleurs du Van proposeront dès l'été prochain 26 appartements avec encadrement. Ils seront les premiers à bénéficier dans notre région du label délivré par le Canton de Neuchâtel dans le cadre de la politique de maintien des aînés à domicile.

Partenaire de ce projet par l'octroi d'un droit de superficie à un prix préférentiel, la Commune de Val-de-Travers se réjouit de cette réalisation. Adaptés architectu-

ralement aux personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un handicap, les appartements avec encadrement ne comprennent pas de dispositif de soins, mais des prestations visant à faciliter la vie des résidents. À Couvet, une salle communautaire et une terrasse ont été prévues pour faciliter les contacts entre ces derniers. Les loyers pratiqués par la coopérative sont par ailleurs compatibles avec les normes des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. D'ici à 2030, selon les objectifs cantonaux, ce sont quelque 130 appartements similaires qui devraient pouvoir être proposés à Val-de-Travers.

INFOS PRATIQUES

COURS POUR PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Dès le 1^{er} janvier 2021, tous les nouveaux propriétaires de chiens doivent suivre des cours d'éducation canine. Seuls les éducateurs et éducatrices autorisés par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) peuvent dispenser les cours selon un programme défini. La formation dure au total 8 heures et se compose d'une partie théo-

rique de 2 heures ainsi que d'une partie pratique avec le chien, répartie en huit périodes de 45 minutes.

La liste des éducateurs canins est disponible ici :



EN BREF

UN BONNET 100% VAL-DE-TRAVERS

Une naissance représente toujours un événement marquant dans la vie d'une famille, d'un couple, d'une mère, d'un père. Pour célébrer l'arrivée de ces nouveau-nés, la Commune a l'habitude d'offrir un cadeau lors du dépôt de l'acte de naissance auprès du Contrôle des habitants.

Dès aujourd'hui, les heureux parents recevront un bonnet en coton, entièrement fabriqué et imprimé à Val-de-Travers. Une jolie façon de souhaiter la bienvenue à bébé en lui permettant de garder la tête au chaud.

OFFRES D'EMPLOI

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et www.vdt.ch/page/offres-demploi.

